

Présidence : M. Maurice GAY

1. **Appel** 86 Conseillères et Conseillers sont présents
Tous les Municipaux sont présents
DUCRY Jean-Marc, huissier – GAILLE Josette et VUILLE Nathalie, secrétariat
Excusés : BIELER Eric, COCHET Patrice, FRACHEBOURG Jean-Marie, FREI Maurice, GUIGNET Mireille, JARENBACK Niclas, PERRIN Christian, RAVAY André, SCHEUCHZER Alexandre, VUILLEUMIER Carole
Absents : CHAPPUIS-VODOZ Véra, SARDON Maria, SCHALLER Anik

2. **Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2007**
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sans modification

3. **Communications du Bureau**
Mme Denise FONJALLAZ du parti radical a envoyé sa lettre de démission. Le Président en donne lecture
M. Jean-Marc VERT, huissier suppléant a également envoyé sa lettre de démission. Le Président en donne lecture.
M. Jacques PITTET, lors du dernier Conseil, avait demandé qu'une présentation soit faite sur la démarche CompaNyon. La Commission qui a siégé n'a pas jugé utile de donner suite à cette demande. Toutes les explications se trouveront dans un rapport complet qui sera débattu lors de la séance du 25 février. Les conseillers pourront également assister à la séance publique du 26 février. La Municipalité s'est ralliée à cette décision.

4. **Approbation de l'ordre du jour**
La Municipalité désire répondre à l'interpellation du 1^{er} octobre 2007 de Mme Doris ULDRY « Help Sauvons des vies ». Il y a donc lieu d'ajouter un point 11 bis à l'ordre du jour.
Le Conseil approuve à l'unanimité l'ordre du jour complété tel que proposé.

5. **Assermentation d'un nouveau conseiller :**
M. Brian JACKSON du parti Radical prête serment en remplacement de Mme Denise Fonjallaz. Le Président lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal de Nyon.

6. **Rapport N° 38 concernant les priorités de la législature 2006-2011**
Rapporteur : M. Yves FROIDEVAUX
La discussion est ouverte
M. Régis JOLY : « Lorsqu'on parle d'un programme de priorités, on s'attend généralement à voir émerger des choix. Dans ce document présentant les priorités de la législature en cours de notre Municipalité, on ne dénombre pas moins de 17 axes prioritaires différents, définissant près de 70 actions prioritaires...A ce stade, il ne s'agit plus réellement de véritables choix que fait la Municipalité, mais plutôt d'un catalogue de ses envies, sorte d'inventaire à la Prévert dans un océan de bonnes intentions, sans réelles priorisations.

Comme le laisse entendre entre les lignes le rapport de la Commission chargée de l'étudier, ce document n'a pas d'autre ambition que de donner bonne conscience à la Municipalité. Il témoigne néanmoins paradoxalement de la véritable valeur ajoutée du document et du réel engagement de la Municipalité vers l'exemplarité et la collaboration avec notre Conseil, puisqu'il nous est simplement et symboliquement demandé d'en prendre acte.

Dès lors, de manière tout aussi symbolique, espèce de goutte d'eau dans ledit océan, le groupe libéral s'abstiendra lors du vote. »

Mme Christine TROLLIET remarque que sous « Finance et Dettes » il est noté que 4 modes de financement vont devoir se combiner, dont la vente du patrimoine. Existe-t-il une liste du patrimoine monnayable ou considéré comme monnayable ?

M. Yves FROIDEVAUX explique que ces 4 modes ont été évoqués par le Syndic lors de la discussion.

M. Guy-François THUILLARD trouve que la législature étant ce qu'elle est et ce qu'elle dure, il est normal et plus intéressant que la Municipalité ait plusieurs projets pour ces 4 prochaines années. Il est persuadé que le Conseil aura une bonne option pour faire ses choix lors du dépôt des préavis. Dans le rapport de la Commission, la question de la vente du patrimoine l'interpelle. Ce point, même s'il est cité par M. le Syndic, est inquiétant. Il en a été trop dit ou pas assez. Il est évident que lorsqu'il s'agira de la vente du patrimoine nyonnais, les socialistes seront particulièrement vigilants et attentifs à toute tentative de vandalisme sur les biens communaux.

M. Jacques HANHART conseille à la Gauche de se renseigner. En effet, la Municipalité a vendu, sans passer devant le Conseil, une parcelle située à la route de St-Cergue à une co-propriété dont est membre la Municipale des finances.

M. le Syndic Alain-Valéry POITRY répond au sujet du patrimoine qu'il ne s'agit pas de le vendre et de mettre l'argent dans le budget. Il s'agit de vendre et ensuite d'investir dans d'autres objets. Il prend comme exemple la zone industrielle dans laquelle la Commune a des terrains qui sont vendus pour être utilisés par des entreprises qui s'installent et qui valorisent ces objets. Il y a aussi des titres à vendre pour réinvestir ensuite dans des investissements qui sont en faveur de la collectivité. Il s'agit en fait de vendre, c'est-à-dire de faire des échanges actifs contre actifs. La Commune a des actifs qui peuvent paraître peu performants, qui sont peu valorisants pour la population. En les vendant, on peut investir dans des actifs en faveur de la population. Il y a également le partenariat « public-privé » qui est important. La Commune a des terrains qui doivent être valorisés non pas par la Commune mais par des privés. Lorsque c'est le cas, il faut trouver des accords avec ceux-ci et faire en sorte que les terrains mis en droit de superficie puissent être aussi utilisés par la collectivité pour faire des projets communaux. Le patrimoine n'apporte pas de valeur ajoutée pour la population mais en le vendant on peut apporter de la valeur ajoutée pour la population. C'est la direction que désire prendre la Municipalité car il faut essayer d'être imaginatif.

Concernant la parcelle de la route de St-Cergue, il s'agit d'un faux procès car il s'agit d'un terrain qui coûtait moins de CHF 30'000.--, ce qui est de la compétence municipale. Il n'y avait dès lors pas lieu de passer par le Conseil, la compétence municipale allant jusqu'à CHF 500'000.-- pour la vente des terrains.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil communal prend acte du préavis No 38 de la Municipalité concernant les priorités de la législature 2006-2011 à la majorité, et 30 abstentions

7. Rapport N° 46 concernant le remplacement de trois véhicules utilitaires et l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les Services Industriels

Rapporteur : M. Marc PRUDENTE

La discussion est ouverte

M. Pierre GIRARD pose 3 questions :

- 1) Ne faut-il pas passer par un marché public pour cette acquisition ?
- 2) Que fait-on des anciens véhicules ?
- 3) Ce sont des prix catalogues. Un prix a-t-il été demandé aux garages susceptibles de fournir ces véhicules ?

M. Dominique BLANCHARD pose la question des anciens véhicules puisque leur remplacement permettra une forte baisse de CO2 et autres produits polluants, ce qui ne peut être vrai que si les anciens véhicules sont détruits, ce qui ne semble pas être le cas. Il ne reste qu'à espérer qu'ils iront très loin de Nyon polluer d'autres lieux.

M. Christian PUHR informe le Conseil que le fonds de renouvellement des véhicules des SI ne peut pas être sollicité pour cet achat. Il propose que ce fonds soit enlevé pour l'année prochaine car il ne sert à pas grand-chose puisqu'on ne peut pas l'utiliser pour l'achat de ces véhicules.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond aux différentes questions :

- Cet achat n'est pas soumis au marché public, il s'agit de 4 véhicules différents
- Pour les anciens véhicules, ils ne seront certainement pas détruits mais plutôt revendus. Ces véhicules sont absolument indispensables pour les SI car il y a 3 équipes qui couvrent tout un territoire, Nyon et environs, avec un réseau d'eau et de gaz en extension. C'est un outil de travail indispensable.
- Concernant le prix catalogue, le préavis a été rédigé en été 2007. Dans le domaine des véhicules, le marché est valable 3 mois. Le prix est donc « plafond ». Les Opel Vivaro n'étaient pas encore homologués en 2007. Ils viennent de l'être, donc les prix catalogue sont connus depuis peu. Il est évident que des prix seront demandés dans plusieurs garages.
- Il n'y a plus d'argent dans le fonds de renouvellement des véhicules aux SI. Ces fonds sont alimentés lorsqu'il y a bénéfice. Comme il n'y a pas eu de bénéfice dernièrement, il n'y a eu aucune alimentation.

M. Christian UDASSE a participé à ce préavis. La Commission a été unanime après beaucoup de questions. Toutes les questions posées aujourd'hui l'ont été par les commissaires. Ces véhicules sont absolument nécessaires. Ce seront des véhicules au gaz. Concernant le prix, le devis ne pouvait pas être fait avant que le préavis soit voté. Ces véhicules sont absolument nécessaires pour un département qui sera très sollicité à l'avenir.

M. Patrick BUCHS est déçu de la réponse concernant l'avenir des véhicules remplacés. Il estime que polluer ailleurs pour ne pas polluer chez nous n'est pas une politique très énergétique. C'est la raison pour laquelle un amendement sera déposé par le groupe des Verts.

M. Olivier PEZZOLI propose l'amendement suivant : « Lier l'achat des véhicules au recyclage des anciens véhicules » c'est-à-dire que l'achat de nouveaux véhicules ne pourra se faire que lorsqu'on saura où recycler les anciens.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE fait remarquer que cet amendement n'est pas valable. Elle peut prendre cet amendement comme un vœu. Elle comprend le souci des conseillers et va regarder pour ce recyclage. Des nouvelles seront données lors d'un prochain conseil.

M. Olivier PEZZOLI est d'accord de transformer son amendement en vœu. Il fait encore remarquer que l'achat de ces véhicules, une fois de plus, doit se faire dans l'urgence. On peut prévoir ces changements. Il y a toujours de l'urgence pour des choses qui auraient pu être planifiées avant et c'est surtout cela qui est dérangeant.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil communal décide à la majorité et 5 abstentions :

- Un crédit de 48'000 CHF est accordé à la Municipalité pour le renouvellement d'un véhicule utilitaire au service électricité.
- Un crédit de 120'000 CHF est accordé à la Municipalité pour l'acquisition d'un nouveau véhicule et le remplacement de deux véhicules au service eau et gaz. Ce montant sera financé par le capital de dotation du service eau et gaz.

8. Rapport N° 47 concernant une demande de crédit de CHF 273'000.-- pour le remplacement des équipements de radiocommunication du corps de police et le passage du réseau POLYCOM sur le plan national

Rapporteur : Mme Marianne SÜESS

La discussion est ouverte

M. Christian Pühr fait remarquer que la gendarmerie et la police française sont également équipées du système Polycom. Il y a donc un intérêt certain à pouvoir collaborer avec les autorités françaises car pour quelqu'un qui commet un délit à Nyon, la voie la plus courte pour sa fuite est de se rendre en France. M. Pühr fait un vœu à la Municipalité de tout entreprendre pour que des entretiens et des discussions aient lieu avec nos partenaires d'outre frontières pour essayer de se servir au mieux et utiliser de la manière la plus efficace le système Polycom.

M. David SAUGY demande si la Commission des finances s'est réunie pour le point 2 de ce préavis, ceci en vertu de l'article 74 du règlement, point 4 qui dit que c'est la Commission des Finances qui examine les demandes de crédits supplémentaires au budget.

M. Robert JENEFSKY répond que la Commission des finances n'a pas été saisie pour ce préavis, toutefois le montant de CHF 27'000.-- est dans les compétences municipales.

M. Jacques HANHART estime que l'article 74 ne peut pas être évoqué puisqu'il s'agit d'un nouveau crédit pour l'installation du système Polycom avec les frais accessoires qui viendront dans le budget. La Commission des finances n'est par conséquent pas concernée.

Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND fait remarquer concernant le chiffre 2 qu'il doit y avoir un crédit dans lequel on puise pour entretenir le matériel actuel et qui ne sera plus entretenu par la suite. Ce montant pourra alors être utilisé à l'entretien du nouveau matériel.

Mme Elisabeth RUEY-RAY est d'accord sur le principe. Il y a de quoi entretenir le matériel actuel et s'il devait y avoir un dépassement, la Commission des finances sera saisie par le biais d'un dépassement du budget.

M. Jacques-Edouard CORNU fait remarquer que le système Polycom est une décision fédérale donc il n'y a pas lieu de discuter sur un problème qui deviendra obligatoire d'ici quelques années.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close

Au vote, le Conseil communal décide à la majorité et 4 abstentions

1. un crédit de CHF 246'000.00 en augmentation du patrimoine administratif, compte 9143.20 dépense amortissable en 5 ans, est accordé à la Municipalité pour financer le remplacement des équipements de radiocommunication du Corps de police par l'achat de la technologie POLYCOM
2. un crédit de CHF 27'000.00 en augmentation du budget de fonctionnement 2008, compte 600.3156.00 (entretien matériel spécialisé), est accordé à la Municipalité pour financer la participation aux frais d'exploitation de l'infrastructure pour 2008 (8/12).

9. Rapport N° 50 concernant une demande de crédit de CHF 2'970'000.-- pour le remplacement de certains équipements sportifs et de l'installation de ventilation de la salle polysport ainsi que pour divers travaux d'entretien du Centre sportif du Rocher

Rapporteur : M. Jacky COLOMB

La discussion est ouverte

Mme Aline ANGELI a de la peine à comprendre que l'augmentation de CHF 670'000.-- soit uniquement lié à un calcul de volume. Elle peine à comprendre que calculer un volume de logement ou de bureau est plus simple que calculer un volume de salle de sport, théâtre ou autre salle. D'autre part, il est souvent fait état que l'entretien a été négligé durant de nombreuses années ou, dans les conclusions, la situation du bâtiment est préoccupante, les municipalités précédentes n'ayant pas trouvé bon d'entretenir régulièrement

ce bâtiment. Existe-t-il dans le cahier des charges des personnes qui s'occupent de l'entretien ou celui des maîtres d'état, des points qui sont destinés à remédier à cela, comme des révisions régulières ou, par exemple, un détartrage régulier qui pourrait économiser les installations.

M. Christian PUHR se réfère au programme des dépenses d'investissement que la Municipalité a distribué, et sur lequel il est indiqué des dépenses de 2 millions pour la réfection de la salle polysport du centre sportif du Rocher. Alors est-ce qu'on parle de 2 millions ou 3 millions ? Quel est le montant effectif sur lequel il y aura lieu de se prononcer ?

M. le Municipal Claude ULDRY

- reconnaît que, effectivement, c'est le chiffre de 2 millions qui figurait dans le plan d'investissement mais le Conseil doit se prononcer aujourd'hui sur un montant de 2'970'000,-- francs. Ce sont des chiffres réels, il ne s'agit plus de 2 millions.
- Concernant les CHF 670'000 de plus, il s'agit du chauffage au sol, d'un tableau avec des nouvelles normes, d'un échafaudage alors qu'il avait été prévu un camion nacelle, d'une mise à l'enquête normale vu les panneaux solaires car il faut changer la structure du bâtiment. Il s'agit également d'autres éléments qui figurent dans les pages 2 et 3 du préavis. Le récapitulatif de la page 3 donne tous les chiffres formant ce total de CHF 670'000,--.
- L'étude préliminaire est faite au service des bâtiments et si une étude a été demandée en juin 2007, c'était pour confirmer ou infirmer le chiffre de CHF 2'100'000,--. Il n'a pas été confirmé et le chiffre définitif est donc de CHF 2'970'000,--.
- Une demande de subside a été faite. Le chiffre articulé pour ce subside par le délégué aux sports associatifs est de l'ordre de CHF 100'000,--. C'est donc la bonne nouvelle de ce soir.
- Toutes les sociétés sportives qui utilisent cette salle ont été partie prenante de cet objet et ont accepté le calendrier des travaux.

M. Jacques-Edouard CORNU demande s'il a été prévu une piscine pour les citoyens qui désirent faire de la natation durant le week-end et le soir car, actuellement, la piscine est très occupée par les compétiteurs.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close

Au vote, le Conseil communal décide à la majorité, 1 avis contraire et 1 abstention

1. Un crédit de Fr. 2'970'000 TTC est accordé à la Municipalité pour financer la réalisation du projet de remplacement de certains équipements sportifs et de l'installation de ventilation de la salle polysport ainsi que pour divers travaux d'entretien du Centre sportif du Rocher,
2. Ce montant sera porté en augmentation du compte 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans

10. *Rapport N° 53 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Jean Bischofberger au sujet de l'enlèvement des chenilles processionnaires du pin.*

Rapporteur : Mme Christine VUAGNIAUX

La discussion est ouverte

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close

Au vote, le Conseil communal décide à la majorité et 2 abstentions :

- d'accepter le rapport municipal No 53 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Jean Bischofberger déposé au Conseil communal le 30 avril 2007.

11. *M. le Syndic Alain-Valéry POITRY répond à l'interpellation de M. Régis JOLY du 17 octobre 2007 intitulée « Sapan, parking de la Duche SA, TRN SA & consort – les participations financières de Nyon sont-elles entre de bonnes mains ? » (document ci-joint)*

La discussion est ouverte

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close

11bis Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à l'interpellation de Mme Doris Uldry du 1^{er} octobre 2007 intitulée « Help, sauvons des vies » (document ci-joint)

La discussion est ouverte

Mme Marlyse GRAF-ZAUGG a eu l'occasion de suivre un cours concernant l'utilisation d'un défibrillateur, ce qui est extrêmement simple. On peut apprendre à l'employer en un minimum de temps. Dans plusieurs vallées du haut Valais, les responsables de la santé vont installer ces appareils dans des villages, dans des pharmacies, bâtiments communaux et sportifs, magasins de sport etc. Ils seront accessibles 24h/24. En utilisant un défibrillateur, on ne peut pas faire faux, on ne peut pas engendrer des dégâts ou dommages aux personnes qui en auraient besoin. On ne court aucun risque et ce serait plutôt une chance d'offrir ce type d'équipement à la population.

Mme Doris ULDRY trouve dommage car Nyon aurait pu être une ville précurseur pour amener quelque chose de nouveau et ce n'est pas parce que les autres ne le font pas qu'on ne doit rien faire. La machine est automatique, il n'y a aucun risque, on ne peut pas faire de dégâts. On aurait pu aussi profiter de l'Eurofoot à Rive pour former des gens et mettre ces appareils à disposition puisque certaines équipes demandent que ces appareils soient à disposition. Nyon dispose d'un appareil à la piscine qui est ouverte 4 ou 5 mois par année. Il serait plus utile au centre sportif pendant les mois d'hiver plutôt que de dormir à la piscine.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12. Interpellation de Mme Stéphanie SCHMUTZ au nom du groupe socialiste : " Eurofoot 2008: quels horaires d'ouverture pour les commerces à Nyon ? (document ci-joint)

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY remercie Mme Schmutz de lui avoir fait parvenir cette interpellation il y a quelques jours mais la Municipalité n'a pas pu en discuter. Il y a une rencontre prévue à la fin du mois avec une délégation de la Municipalité, le syndicat UNIA et des représentants de la SIC. Il serait donc utile d'attendre cette rencontre avant de donner une réponse, ce qui sera fait lors du prochain Conseil.

13. Communications municipales

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND-CANTONE informe le Conseil que la Municipalité travaille en ce moment sur les arbitrages concernant les réductions budgétaires adoptées par le Conseil. Des nouvelles seront données en février

M. le Municipal Olivier MAYOR informe le Conseil qu'une manifestation pour les jeunes est organisée le 26 janvier 2008 à l'Usine à gaz par le Centre d'animation des jeunes nyonnais. L'objectif de cette journée est de démystifier le mouvement hip-hop et d'en donner une image positive grâce au côté sportif et fair-play de cette danse. Par cette manifestation, la rencontre entre jeunes de différents milieux socioculturels sera favorisée. Ces jeunes auront la possibilité de s'exprimer par la danse, de parler du mouvement hip-hop autour d'une table ronde et d'assister à un spectacle de qualité. Un programme a été établi qui puisse à la fois intéresser et impliquer les jeunes. En début d'après-midi, dès 12h30, la manifestation débutera par un battle (tournoi de danse) débutant destiné aux jeunes danseurs de Nyon et des environs. Dès 14 h, s'en suivra une table ronde sur le thème du hip-hop retraçant l'historique et l'évolution de ce mouvement dans laquelle les jeunes pourront poser leurs questions à des initiés reconnus du milieu. La fin de l'après-midi, dès 15 h environ, sera animée par un battle « pro ». Un jury déterminera les gagnants de chaque battle et remettra les prix aux vainqueurs. Les pauses seront agrémentées de différents spectacles.

Monsieur le Syndic Alain-Valéry POITRY donne une information sur l'Euro 2008. Il y a plusieurs mois que la Municipalité travaille sur cet événement. Un préavis sera déposé en février. Il y a eu un peu de retard car les subventions cantonales ne sont pas encore connues.

Madame la Municipale Monique BOSS donne des nouvelles concernant les places de jeux :

- la place de jeux située dans le préau du collège du centre-ville, installée depuis novembre dernier fonctionne à la grande satisfaction des usagers et en particulier des élèves durant la récréation. Pour des raisons de météo, la pose du revêtement synthétique se fera au printemps. En attendant, le sol est recouvert de copeaux de bois.

- Concernant l'aménagement de la parcelle à côté de la plage, les terrassements sont terminés. Le site se présentera en plusieurs terrasses et offrira un petit parcours « aventure » constitué de passerelles oscillantes et de toboggans. Ces éléments sont actuellement en construction et seront installés dans le courant du mois de mars. Cette place de jeux sera opérationnelle pour l'ouverture de la plage.

M. le Municipal Claude ULDRY :

- *Usine Kocher* : Il a fallu attendre quelques mois pour obtenir l'autorisation des CFF qui est parvenue fin novembre. En décembre, la démolition intérieure a commencé et maintenant c'est le tour de la démolition visible. D'ici 2 ou 3 semaines le gros oeuvre sera terminé. Des relevés techniques et photographiques ont été faits sur CD-Rom. Ceux-ci peuvent être consultés au Service des bâtiments, voire obtenus pour les Conseillers qui le désirent.
- *Réponse à M. le Conseiller Jean Meyer* sur la première partie de sa question du 1.10.07 concernant les plaintes émanant du personnel de l'administration communale. (document ci-joint)

M. le Municipal Claude DUPERTUIS donne quelques informations :

- Les nouveaux camions poubelles qui avaient fait l'objet d'un préavis seront sur la place du Château à la veille du prochain conseil communal.
- SAPAN : Les sources débitant suffisamment, la station de filtration a été mise en arrêt pour les entretiens d'usage annuels
- PROCEDURE JURIDIQUE CONCERNANT LA SYNDICATURE :
Suite à la mise en demeure du Conseil d'Etat à la Municipalité de rayer M. Poitry du rôle des électeurs, la Municipalité a demandé un avis de droit à un professeur étranger au canton de Vaud dans un but de clarté et de neutralité. La Municipalité s'était engagée à se plier à la loi et suivre cet avis de droit s'il allait dans le même sens que le Conseil d'Etat. Un délai au 21 décembre a été fixé pour que la Municipalité se prononce. L'avis de droit est parvenu le 18 décembre, il était très clair et allait dans le même sens que le Conseil d'Etat. Dès lors la Municipalité a été dans l'obligation de s'exécuter et a demandé que M. Poitry soit rayé du rôle des électeurs. M. Poitry a déposé un recours auprès de la Cour de droit administratif et public contre la décision de la Municipalité du 20 décembre de le radier du rôle des électeurs. Le 10 janvier, une réponse est arrivée du Président de la Cour donnant un effet suspensif pré-provisionnel à la décision de la Municipalité. M. Poitry est revenu donc en fonction à partir du 10 janvier 2008. Dès lors une procédure judiciaire est pendante devant ce Tribunal qui va devoir trancher. La Municipalité, après plusieurs séances de délibérations, a répondu à l'ensemble des éléments développés dans le recours de M. Poitry, c'est-à-dire sur l'effet suspensif et sur le fonds confirmant ainsi sa décision du 20 décembre 2007. Elle a choisi de répondre également sur le fonds dans le but de permettre une décision judiciaire aussi rapide que possible. En effet, en étant en cohérence avec la décision prise le 20 décembre, bien qu'il n'y ait aucun problème à travailler avec notre Syndic, la Municipalité a décidé de s'en remettre à la décision de la justice et, en cohérence avec l'avis de droit, elle s'est vue obligée de s'opposer à l'effet suspensif. Dès lors, la justice tranchera.

M. le Syndic Alain-Valéry POITRY désire dire quelques mots concernant cette affaire. La Municipalité est divisée avec son syndic sur 2 points très médiatisés, mais seulement sur 2 points. Pour le reste la Municipalité et le Syndic travaillent ensemble pour le bien de la collectivité. Comme cette affaire est pendante par-devant le Tribunal, il faut que la justice passe. Il n'y a donc pas lieu de polémiquer avant la décision du Tribunal pour autant qu'il faille polémiquer soit avant, soit après. Dès lors, les uns et les autres attendent sereinement les décisions judiciaires.

14. **Propositions individuelles et divers**

M. Jean-Robert DOUSSE répond à l'interpellation du groupe socialiste sur les heures d'ouverture des commerces durant l'Euro 2008. Il fait un vœu à la Municipalité. Le 23 décembre, la Municipalité a autorisé l'ouverture des commerces. Ce dimanche-là, il a eu la visite dans son magasin de 70 clients venant de l'étranger pour la plupart. C'était une manne substantielle supplémentaire. Aujourd'hui, avec l'Euro Foot, les commerçants ont besoin de cette manne complémentaire. Dans la décision à venir, c'est un point important à prendre en compte. Il est clair qu'il faut mettre des gardes-fous et ne pas laisser des gens travailler n'importe quand. Il s'agit d'un caractère exceptionnel et ce sont des sources de revenus pour la collectivité. Les commerçants paient des impôts, de l'AVS et la TVA, ce qui sert aussi au social.

Mme Aline ANGELI fait remarquer que les anciens rails du Nyon-St-Cergue ont été comblés à différents endroits mais sur la chaussée de la rue Edouard-Rod, ces rails n'ont pas été recouverts et c'est dangereux pour les 2 roues.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS va faire le nécessaire pour y remédier puisque, effectivement, les rails en question sont dangereux pour les 2 roues. Lorsque les camions passent sur les rails, le goudron s'élimine.

M. Jean-Paul URSENBACHER demande à la Municipalité, au nom du POP Gauche en mouvement, où en est la motion pour la création d'une chambre communale consultative Suisses-Etrangers.

M. le Municipal Olivier MAYOR répond à M. Ursenbacher qu'un préavis sera déposé probablement lors du prochain Conseil concernant la chambre consultative Suisses-Etrangers.

M. Christian PUHR pose une question à la Municipalité et plus particulièrement à son syndic :
« Lors de la séance du 17 décembre 2007, je me suis fait l'écho de quelques commerçants de la place qui s'inquiétaient de voir leurs clients désertier Nyon en raison du manque de places de parc à Perdtemps. Je signalais que ces commerçants se demandaient si la diminution de la fréquentation de leurs échoppes était liée à l'arrivée des employés de la Generali à Nyon qui, faute de places disponibles dans l'immeuble de leur employeur, se rabattaient sur les places disponibles à Perdtemps.
Au lieu de répondre à la question, M. le Syndic s'est lancé dans une diatribe contre les écologistes et l'ATE, responsables, selon lui, d'une manière générale du manque de places de parc souterraines. Son intervention a été suivie par les applaudissements intempestifs d'un quarteron de conseillers heureux de pouvoir assister à la mise au pilori de ces incorrigibles adversaires du « tout voiture ».
Ainsi que l'on a pu l'apprendre entre-temps, la saturation présumée du parking de Perdtemps n'est nullement due à l'arrivée de la Generali à Nyon, mais à des raisons qui, faute d'explications, demeurent peu claires. Aussi, je suggère à la Municipalité qu'elle étudie la situation et prenne, le cas échéant, les dispositions nécessaires à ce que les clients potentiels des commerces nyonnais puissent être identifiés à la définition de Pierre Dac, selon laquelle un piéton est un automobiliste ayant trouvé une place de parc. S'il devait s'avérer que Perdtemps est saturé, il y aurait lieu d'envisager des mesures correctives comme, par exemple, une information sur les autres possibilités de stationnement à Nyon (Combe, Duche) ou un tarif de parking plus exponentiel dans le but d'accélérer la rotation des véhicules.

M. Jean MEYER demande comment peut-on intervenir puisque jamais il n'est demandé aux Conseillers s'ils sont satisfaits ou pas des rapports de la Municipalité. M. Meyer n'est pas satisfait du rapport de M. le Municipal ULDRY. Ce n'est pas parce qu'on cache les problèmes qu'ils n'existent pas et au Service du Personnel et dans le personnel il y a beaucoup de problèmes et notamment de mobbing qui ne sont pas réglés. Un audit avait été fait à l'époque. Pourquoi n'y a-t-il maintenant pas de problèmes alors que certains avaient été révélés dans le passé ?

M. Yves FROIDEVAUX intervient au sujet de l'Euro Foot à Nyon. La Municipalité annonce qu'elle va déposer un préavis et il souhaite que dans ce préavis tous les coûts soient calculés, les coûts directs, soit les travaux mais également les coûts indirects, soit le travail des employés communaux, police etc. Il y aurait lieu que tout soit chiffré et intégré dans le préavis.

M. Volker KIRCHNER souhaite un « welcome back » à M. le Syndic. Sans vouloir polémiquer, il semble quand même que gouverner c'est prévoir et il a l'impression que la Municipalité, dans ses responsabilités concernant ses prévisions sur la situation du syndic, connue depuis longtemps, était plutôt mauvaise, comme si nos Municipaux avaient été hypnotisés par les talents oratoires de Maître Poitry et néanmoins actuellement syndic en pré-provisoire. En béotien, M. Kirchner pose la question suivante à M. Poitry : « y a-t-il un risque qu'un citoyen récuse vos décisions ou celles de la Municipalité, compte tenu de votre situation transitionnelle et à ce sujet, faudrait-il avoir une double signature au niveau de la Municipalité pour s'assurer que les décisions plébiscitées par le Conseil communal, qui se prononce peu, soient vraiment tenues. »

Le Président Maurice GAY répond à M. Kirchner que les mesures pré-provisionnelles donnent toute légitimité à M. le Syndic dans le cadre de ses activités.

M. Patrick BUCHS revient sur les comptages qui étaient de mettre en évidence « les enjeux en matière de développements urbanistiques, de réalisations d'espaces publics, de réalisations d'infrastructures routières

ainsi surtout que leurs interactions ». Ces comptages ont été faits au printemps 2007 et les résultats avaient été promis pour l'automne 2007. A ce jour, aucun résultat n'a été fourni. Aurons-nous le privilège d'avoir ces comptages et, dans l'affirmative, quand ?

M. le Municipal Claude DUPERTUIS reproche aux mandataires de ces comptages de ne pas tenir les délais pour les résultats d'analyses définitifs ainsi que les différents scénaris qui doivent y être joints et qui devraient permettre d'aller de l'avant. Il espère que pour le prochain conseil, il pourra donner des nouvelles concrètes.

Mme Doris ULDRY revient sur la séance de décembre concernant l'amendement de la Commission des Finances accepté par le Conseil. M. le Syndic a tenu les propos suivants, selon la page 11 du procès-verbal : « M. le Syndic Alain-Valéry Poitry estime qu'il n'y a aucune raison de faire recours car il ne s'agit que de vœux et la Municipalité en tiendra compte ou pas ». Mme Uldry demande à M. le Syndic de revenir sur ces propos car un amendement ne peut pas être transformé en vœu et la Municipalité est tenue de le prendre comme un amendement.

M. le Syndic Alain-Valéry POITRY confirme que la somme globale est respectée par la Municipalité mais les éléments différents dans cette somme globale ne pouvaient être considérés que comme des vœux. Cependant, consciente de devoir travailler en bonne collaboration avec le Conseil communal, la Municipalité a fait en sorte que les vœux émis dans l'amendement soient respectés et un rapport sera soumis au Conseil communal lors de la prochaine séance.

M. Pierre WAHLEN fait remarquer que la Municipalité a pris depuis quelques mois l'habitude de communiquer avec les membres de notre Conseil par e-mail, ce qui est fort apprécié. Il faut toutefois s'étonner de voir que sur ces envois, figurait la liste nominative de l'ensemble des conseillers et plus tard celle de l'ensemble du personnel de la commune de Nyon. Ces fichiers n'ont pas à être rendus public. Des personnes mal intentionnées peuvent les utiliser puisque même un membre de notre Conseil l'a fait. Il est très simple de cacher ces adresses nominatives et la Municipalité devrait le faire.

M. Christian PUHR rappelle qu'il y a quelque temps M. le Conseiller Udasse a attiré l'attention de la Municipalité sur les dangers générés par la circulation au bas de la route de St-Cergue. La Municipalité avait à l'époque promis de se pencher sur la question mais rien n'a changé depuis. L'indiscipline des usagers de la route fait toujours courir des dangers aux piétons et aux cyclistes parmi lesquels de nombreux enfants. Bon nombre d'automobilistes continuent d'emprunter le chemin derrière l'As de Pique pour rejoindre La Morâche alors que plus d'un des chauffeurs de messagerie descend vers les bureaux de l'UEFA en sens interdit ou en marche arrière. Cette situation est inadmissible. Aussi, M. Pühr demande à la Municipalité d'intervenir sans tarder auprès des instances de l'UEFA afin que celles-ci enjoignent les livreurs à respecter la signalisation routière, quitte à ce qu'ils fassent le détour par l'avenue Alfred-Cortot. Une variante à cette boucle consisterait à laisser leur véhicule à l'intersection route de St-Cergue / Chemin du Canal et de faire les quelques mètres qui restent à pied, exercice dont la pénibilité devrait être supportable sur une aussi courte distance. Il est d'usage d'incriminer les écologistes de tout problème de trafic quel qu'il soit et par voie de conséquence également de celui du bas de la route de St-Cergue, notamment en raison de leur refus de la Petite Ceinture. M. Pühr rappelle que l'abaissement de la route de St-Cergue n'est pas le fait des écologistes mais de la Municipalité sans que l'on sache d'ailleurs à quoi il a bien pu servir.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond qu'une borne devait être installée pour éviter le trafic derrière les bâtiments de la route de St-Cergue. Malheureusement, il y a des servitudes qui empêchent la pose de cette borne. Ces servitudes doivent être cédées à la commune et, depuis une année, le notaire qui s'occupe des biens d'une hoirie avait promis que ce serait fait rapidement. Malheureusement ce n'est pas encore le cas. Légalement, il n'est pas possible de mettre une borne. Toutefois, M. Dupertuis va demander au service de police qu'un agent contrôle régulièrement ce passage.

M. Jean BISCHOFBERGER intervient au sujet du parking de La Duche : « ayant utilisé une caisse défectueuse du parking de la Duche, j'ai été étonné que la police municipale réponde à mes questions et non pas un office faisant partie de la société anonyme qui gère le parking et qui y fait son « pognon ». La Commune facture-t-elle à la SA pour ses services qui, en l'occurrence, ne m'ont été d'aucune aide sinon de me diriger vers l'autre caisse. Le fait que la Ville de Nyon soit actionnaire de la SA ne lui donne certainement pas un cahier des charges pour prestations gratuites. D'autre part, si les services de la police municipale se sentent déjà surchargés, n'aurait-on pas intérêt de lui enlever ce travail rébarbatif. Cela vaut également en ce qui concerne la surcharge de travail pour le parking Perdtemps.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS confirme qu'effectivement la police est rétribuée pour ce travail. Lorsque la Municipalité a donné le mandat de la gestion de ce parking, il était pratique d'avoir la surveillance caméra qui arrive à la police pour un contrôle 24h/24h. S'il y a un problème majeur, la police peut intervenir pour des raisons de sécurité. Ce service est rétribué à la police municipale.

M. Jean BISCHOFBERGER intervient au sujet de l'ouverture des magasins le dimanche : « Le peuple a refusé l'ouverture des magasins le dimanche à quelques exceptions près. La Municipalité peut-elle dire pour quelle raison elle a autorisé l'ouverture des petits commerces du centre-ville le dimanche 23 décembre ?

Ne croit-elle pas qu'une telle autorisation ouvre toute grande la porte pour d'autres années où elle ne pourra s'empêcher d'octroyer les mêmes autorisations aux grandes surfaces au nom de l'égalité de traitement ? Une telle décision, qui pourrait être si lourde de conséquences maintenant que le tissu social est malmené de tous côtés par l'ultra-libéralisme, n'aurait-elle pas dû être débattue en Conseil communal ? Evidemment, la Municipalité peut répondre que ses prérogatives lui permettent de délivrer une telle autorisation, mais il y a une différence entre exercer une prérogative et adopter une attitude responsable envers toute la communauté, en tenant compte de tous les tenants et aboutissants.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à M. Bischofberger qu'il s'agit d'un sujet dont on reparlera tout au long de l'année car il y a 2 visions, celle de la liberté du commerce et celle de la défense des employés qui revient de fait aux syndicats, mais les intérêts des uns et des autres convergent dans les décisions municipales. En ce qui concerne les ouvertures du 23 décembre, c'est une autorisation exceptionnelle donnée par la Municipalité, dans le cadre du règlement de l'ouverture des magasins qui autorise la Municipalité à prendre des décisions exceptionnelles selon les cas. C'est donc bien dans les prérogatives de la Municipalité de décider d'accorder ces heures d'ouverture élargies à certains commerçants quand ils le demandent. Une trentaine de commerçants ont fait la demande pour le 23 décembre, tous ces commerçants sont propriétaires des magasins qu'ils ont ouverts eux-mêmes avec des membres de leur famille. Cette autorisation a été donnée dans ce sens-là et ce fut couronné de succès.

La parole n'est plus demandée, Monsieur le Président lève la séance à 22 hrs 15

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :



Maurice Gay



Josette Gaille

Annexes :

- Réponse à l'interpellation de M. Régis Joly sur les participations financières de Nyon
- Réponse à l'interpellation de Mme Doris Uldry « Help, sauvons des vies »
- Interpellation du groupe socialiste « Eurofoot 2008, quels horaires d'ouverture des commerces »
- Réponse à la question de M. Jean Meyer concernant le personnel de l'administration communale